

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-66

Séance du 17 juillet 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 juillet 2026 pour une séance extraordinaire, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Rémi Goube, maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécou, Cloé Dimier et Bernadette Vallier.

Représentés : Julia Grassler par Olivier Bridelance, Elisabeth Martin par Bernadette Vallier, Marc Algoud par Cloé Dimier.

Absents : Caroline Sauer et Frédéric Reumaux

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-65- Délégation donnée à la Fédération des Alpagnes de l'Isère pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux à la Cabane de Lachau.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'engager pour l'aménagement des alpages les travaux suivants : Reprise de l'installation photovoltaïque au chalet de la Chau ainsi que de l'accès afin de permettre l'acheminement des matériaux.

En raison du temps élevé nécessaire pour rejoindre la cabane de Lachau depuis le village de Gresse-en-Vercors du fait qu'elle est située sur le plateau, afin de faciliter le déroulement du chantier, il propose que le suivi de celui-ci soit assuré par les services de la Fédération des Alpagnes de l'Isère moyennant un coût de 1469,60 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide de donner délégation à la Fédération des Alpagnes de l'Isère
- Donne pouvoir au Maire pour signer le devis correspondant en annexe de cette délibération.

Votants 9 Pour 9 Contre 0 Abstention(s) 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 17 juillet 2026

Monsieur Rémi Goube

Maire

